

le Flash



Vivre ensemble!

Bulletin d'informations municipales n° 103 > avril 2021



L'édito

Le budget 2021 de la commune de Die est marqué par la période très particulière que nous traversons.

Covid-19 : la crise sanitaire a eu des effets importants sur le budget 2020, avec des dépenses imprévues et de fortes baisses de recettes. La Maison de Santé Pluridisciplinaire a subi des surcoûts importants sur les travaux de construction. Pour le budget 2021, il est difficile de se projeter et de mesurer toutes les conséquences aujourd'hui.

Élu-e-s en juillet, le temps a manqué pour préparer le budget 2021 (8 mois au lieu de 12) composé en investissement d'une part importante de « **restes à réaliser** » issus de la mandature précédente. En fonctionnement, la commune doit faire face à **des dépenses imposées et non choisies**, comme sur la masse salariale (en application de la réglementation et sans nouvelles embauches) ou pour la gestion de l'eau (suite à contrôle de l'agence de l'eau en 2020).

Une organisation financière raisonnée : en 2021, les incertitudes pesant encore sur la programmation, les opérations d'investissement sont réparties en deux phases, en fonction des cofinancements attendus et de l'exécution budgétaire. Nous souhaitons aussi mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

En matière fiscale, le choix a été fait de ne pas augmenter les impôts en 2021. Cela tient compte des incertitudes liées à la crise et du besoin de mener des études structurantes et des ateliers citoyens pour une vision d'ensemble des investissements à prévoir. L'autonomie des communes est devenue extrêmement réduite avec la suppression de la taxe d'habitation. Avec un emprunt de 408 000 euros au budget, nous n'augmenterons pas la **dette communale** cette année.

Des études programmées, des travaux engagés rapidement en 2021 :

- À l'est, l'aménagement de l'avenue de la Division-du-Texas va s'appuyer sur la consultation ouverte qui a été menée ces derniers mois pour un projet ambitieux tenant compte de toutes les mobilités.
- Les toilettes de Meyrosse seront entièrement refaites.
- La signalétique urbaine sera entièrement revisitée, pour une harmonisation bienvenue.



LA FEMME EST L'AVENIR DE DIE...
 (voir article en dernière page).

LE CHIFFRE DU MOIS | 3 196 000 € D'INVESTISSEMENTS POUR 2021

- Le chantier de bassin à filtres plantés de roseaux près du pont des Chaînes se prépare pour une mise en conformité de l'assainissement.
- Plusieurs toitures de bâtiments communaux seront reprises.
- Côté économie sociale et solidaire, un important programme de rénovation de la recyclerie se construit avec la Communauté des communes du Diois et le CAUE de la Drôme.
- Pour le tourisme, pierre angulaire de la période estivale, le système de filtration de la piscine municipale sera rénové, l'amélioration des équipements du camping et du snack municipaux mis à l'étude et les sites de vacances (VVF et Fabregas) feront l'objet de quelques travaux et de réflexions sur leur positionnement.
- Les mobilités actives seront étudiées, en concertation élargie, pour faciliter et sécuriser les déplacements de tous, aboutissant à un schéma des mobilités. Des équipements seront acquis, comme pour le stationnement des bicyclettes.
- La biodiversité fera l'objet d'un atlas partagé et la végétalisation des espaces publics va être encouragée et mieux encadrée (cf. p. 4).
- Les travaux de construction de la Maison de Santé

Pluridisciplinaire se termineront comme prévu cet été.

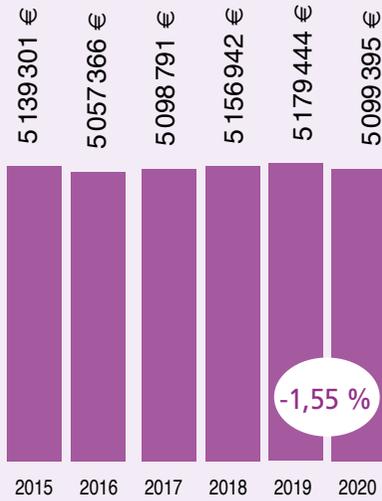
- Le patrimoine culturel sera valorisé, avec 22 portes remarquables rénovées. Une réflexion est engagée en vue d'améliorer l'équipement du théâtre. La rénovation de l'orgue de la cathédrale va être initiée. Un bâtiment pour regrouper et protéger les réserves du musée sera construit. Malheureusement, les événements et autres animations culturelles sont, pour ce premier semestre, reportés.
- Dans le domaine scolaire, un conseil municipal des Enfants sera créé. Une étude de rénovation, entre autres thermique, du pôle scolaire de Chabestan sera engagée et la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire est prévue.
- Pour les économies d'énergie, un programme ambitieux se construit. La rénovation du gymnase prévue en 2020 est revisitée pour cibler une meilleure performance d'ensemble du site.

2021 est déjà lancée, dans l'espoir que le virus sera enfin maîtrisé. Nous serons aux côtés des Diois pour travailler ensemble, lançant enfin une concertation et une dimension participative digne de ce nom.

Isabelle Bizouard
 Maire de Die, Vice-Présidente de la CCD

■ UNE CRISE IMPACTANTE

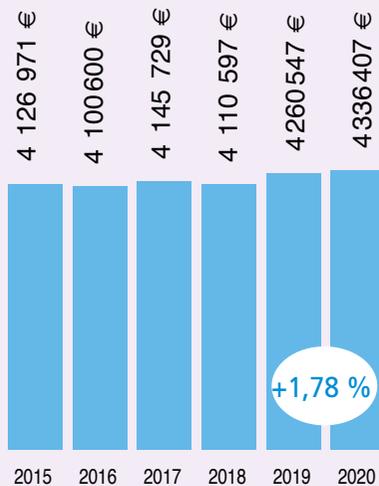
En 2020, la crise sanitaire a eu un impact conséquent sur le budget : entre perte de recettes (produits du domaine public, terrasses, camping, marché, tickets cantine, cotisations école de musique...) et hausse de dépenses (achat de masques, de gel, nettoyage supplémentaire des bâtiments, renfort en personnel dans les écoles et à la cantine pour appliquer les protocoles, travaux de la Maison de santé...) le bilan COVID s'élève à 285 000 €.



ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour investir, la ville doit compter sur ses propres ressources. La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Générer cet excédent passe ainsi par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La CAF permet à la collectivité de faire face au remboursement des emprunts et de financer les nouveaux investissements.

■ ENDETTEMENT

Pour 2021, le recours à l'emprunt sera limité à 408 000 €, ce qui permet de stabiliser l'endettement au niveau de 2020

■ STABILISATION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT LOCAL



■ FISCALITÉ : PAS DE HAUSSE DES TAUX COMMUNAUX EN 2021

En raison de la suppression par l'État de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune est compensée par le transfert de la part départementale sur le foncier bâti (15,51 %). Ainsi sans augmenter ses taux communaux, le taux sur le foncier bâti reste à 32,23 % et le taux sur le foncier non bâti à 45,02 %.

	2021	DIE
Taxe foncier non bâti		45,02 %
Taxe foncier bâti		32,23 %

ÉNERGIE

L'équipe municipale a décidé d'anticiper les objectifs du décret « de rénovation tertiaire » qui concerne l'obligation d'améliorer la performance énergétique des bâtiments de plus de 1000 m² afin d'atteindre une réduction de 60 % des consommations énergétiques d'ici 2050, en comparaison avec 2010. Dès cette année des études vont démarrer sur les bâtiments communaux relevant de cette catégorie comme l'école maternelle ou le gymnase.

HARGIÈRE

LE PALLA

SALLE OMNISPORT LE DÔME DU GLANDASSE

SAINT-PIERRE

CIMETIÈRE

ASSAINISSEMENT

Près de 208 000 € votés. Comme chaque année des achats d'équipement et de matériels sont programmés ainsi que la réfection des réseaux. Cette année, concomitamment au chantier en cours rue Joseph-Reynaud et rue du Centre, les réseaux seront remplacés et un bassin déversoir d'orage constitué d'un filtre planté de roseaux est projeté. (voir page 4).

SALLE POLYV.

STADE DE RUGBY

Camping municipal de Justin

PISCINE MUNICIPALE

LES PENNES

LA VILLE DE DIE REMERCIE SES

ÉCONOMIE

Travail avec les commerçants, relance des commerces, suspension partielle ou totale de la redevance des terrasses de la taxe marché.

ENVIRONNEMENT & MOBILITÉ

La commune de Die en partenariat avec la CCD soutient le compostage de proximité qui permet de réduire l'impact écologique du traitement des déchets. Gérés par des habitants référents comme à Chanqueyras ou à Pluviane, les sites de compostages sont amenés à se développer sur d'autres quartiers de la commune. En lien avec le Parc naturel régional du Vercors, la commune a porté sa candidature à l'appel à projets de l'Office français de la Biodiversité (OFB) afin de réaliser un atlas de la biodiversité communale (ABC). Si l'OFB soutient ce projet, l'atlas de la biodiversité permettra de mieux connaître, de préserver et de valoriser notre patrimoine naturel. Dans le cadre du Schéma directeur des déplacements mené cette année, un questionnaire permettra de recenser les pratiques et les besoins auprès des usagers et divers collectifs. En attendant, et pour favoriser les déplacements doux, diverses actions se concrétisent : identification d'itinéraires sécurisés pour piéton et vélos, installations de parcs ou abris à vélo en différents points de la ville, notamment à proximité des écoles et du centre-ville. Enfin, un permis de végétaliser sera instauré avant l'été pour permettre aux habitants d'agrémenter leur pas de porte... (voir page 4).

SOCIAL

Le budget du CCAS s'élève à 191 000 € et la subvention communale de 62 000 € est en augmentation. Une réflexion va s'engager avec les services de l'État (DDCS) sur le repositionnement et le dimensionnement de l'accueil de nuit actuellement sur le site du camping municipal. Le CCAS a également engagé une analyse des besoins sociaux (ABS) sur deux axes : la problématique du logement afin de décider des actions à mettre en œuvre et une enquête plus globale des besoins à l'échelle des communes du territoire Diois pour alimenter la réflexion sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

EAU

245 000 € d'investissements en 2021 portant sur les réseaux d'eau de plusieurs rues, des acquisitions de matériels, dont un camion. En 2020, la période de facturation a porté sur une période de 14 mois à cause du 1^{er} confinement qui a retardé la relève des compteurs. Par conséquent en 2021, la période de facturation sera plus courte et portera sur 10 mois de consommation générant une baisse de recettes pour la commune. Par ailleurs les budgets de l'eau et de l'assainissement font l'objet d'un versement auprès de l'Agence de l'eau sur les taxes dues au titre des consommations des bâtiments communaux jusqu'alors non pris en compte.

2021

PROGRAMME & INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements 2021 s'élève à 3 196 000 €. Pour ce premier budget du mandat, une part importante de dépenses est consacrée à des études permettant de rendre opérationnels les projets du programme politique et d'obtenir des financements auprès de l'État, la Région, le Département, l'Europe... Dès cette année, de nombreuses interventions sont prévues sur les bâtiments communaux, notamment sur les toitures, sur la voirie, des acquisitions de matériels et divers équipements en faveur des modes doux. La moitié des investissements correspond à des opérations menées sous la précédente mandature et qui s'achèvent en 2021, comme la MSP.

JEUNESSE & SPORT

Une étude est programmée pour la création d'une salle d'escalade à l'arrière du gymnase, ainsi que l'aménagement du skate park dans le prolongement de ce bâtiment et de la refonte totale du parcours santé de Plas. Sur l'Espace Chabestan : des plantations d'arbres ont été simulées sur plan et in situ en 2020 et devraient se finaliser à l'automne de même que la végétalisation. Au niveau de l'école primaire, un groupe de travail s'organise pour mener une réflexion portant sur « l'école de demain » : il s'agit de répertorier les différents besoins afin d'adapter les bâtiments et leurs abords afin de prendre en compte l'accessibilité, les circulations, la végétalisation.

MSP

Les travaux ont été interrompus durant plusieurs mois en 2020, ils ont pu reprendre avec des protocoles d'organisation du chantier qui ont généré des coûts supplémentaires (28 408 € d'aménagements nécessaires liés au COVID). Les travaux doivent s'achever à l'été 2021.

PARTENAIRES



Quand l'idéologie prend le pas sur l'intérêt citoyen !

Enfin, huit mois après l'installation de la nouvelle municipalité, Avec Vous Die Demain retrouve son droit d'expression... oublié? Censure?

Le compte administratif présenté lors de la séance du conseil municipal du 16 mars a confirmé que nous avons laissé les finances de la commune dans une excellente situation, comme l'a par ailleurs rappelé le président Matheron lors du dernier conseil communautaire en soulignant que la capacité d'investissement de la ville de Die était largement supérieure à celle de la Communauté des communes.

Au cours de ces huit derniers mois, nous avons voté plus de 90 % des dossiers courants présentés en conseil municipal, mais sur d'autres nous avons exprimé notre désaccord, notamment sur l'augmentation de 20 % de l'indemnité des élus, soit 150 k€ sur la durée du mandat, qui ne nous a pas paru opportune en cette période de crise. Tous les conseillers de notre liste ont refusé de la percevoir.

Au fil des mois, nous avons également compris que nombre de projets étudiés et financés en 2020 sous notre mandature ne se réaliseraient pas. Nous parlons de la réfection du gymnase (isolation et infiltration d'eau), de l'école maternelle (isolation et vitrage), de la sécurisation de la route de Ponet, très fréquentée par les enfants (trottoirs et piste cyclable)... en prétextant des instructions législatives pour 2030/40/50 et toujours la nécessité de nouvelles études.

Les travaux de construction de la Maison de santé – projet lancé sous notre mandature – s'achèvent et cet établissement répondant à la demande des praticiens libéraux ouvrira progressivement ses portes à partir de l'automne prochain. À cette occasion nous réaffirmons notre attachement à une offre de soins de qualité sur notre territoire. Pour ce motif, nous soutenons pleinement le projet de construction du futur centre hospitalier du Diois sur le site de Chamarges, parfaitement adapté aux évolutions futures de l'établissement, et dénonçons la posture purement idéologique qui conduit la municipalité de Die à préférer une implantation en zone urbaine, au cœur de la ZAC du quartier de Chanqueyras.

AVEC VOUS DIE DEMAIN

ENTRÉE EST DE DIE : PENSER LES MOBILITÉS DE DEMAIN

Alors que la voie routière de l'avenue du Texas doit être refaite par le Conseil départemental de la Drôme, les élu-e-s de la ville de Die ont souhaité aller plus loin que le projet initial de la municipalité précédente. Un sondage a été réalisé, avec un retour de plus de 200 questionnaires, auprès des habitants et autres utilisateurs du secteur. Il a permis de montrer l'attachement des habitants à leur avenue, mais aussi leurs capacités à se projeter vers l'avenir. Parmi les informations recueillies, l'importance des déplacements piéton et cycliste. Avec le corollaire logique, le souhait de création de voies dédiées à ces mobilités douces pour 75 % des sondés. À noter aussi les volontés de développer la végétalisation sur cette avenue linéaire, entre arborescence améliorée et plantations augmentées.

LA FEMME EST L'AVENIR DE DIE...

Il y a des actions qui marquent une volonté politique. Depuis son arrivée, l'équipe municipale a dénommé 3 nouvelles voies sur la commune. Et a choisi des personnalités féminines célèbres, d'ici et d'ailleurs : placette Rosa-Parks, allée Simone-Veil et rue Louise-Giry. Cette dernière a officié comme sage femme pendant 50 ans dans le Diois, elle a été l'une des premières sages femmes à travailler à la maternité. Par ailleurs, une exposition a été mise en place dans le hall d'accueil de la mairie, en lien avec l'établissement La Poste, dans le cadre de l'action (photo à la une). Intitulée "Femmes & Postières", elle met en valeur celles qui œuvrent au quotidien au sein de l'établissement postal, dont Wassila, la responsable opérationnelle de Die.

NATURE TA VILLE... AVEC LE PERMIS DE VÉGÉTALISER !

Que diriez-vous d'un carré de plantes aromatiques (romarin, lavande...) sur votre pas de porte, belles en toutes saisons, peu gourmandes en eau, et agrémentant vos tisanes? Ou bien sur votre façade des plantes grimpantes comme le chèvrefeuille pour rafraîchir votre maison? Et pourquoi pas un carré de prairie fleurie fournissant du nectar à de nombreux insectes (papillons, abeilles...) qui pollinisent les végétaux? Le tout agrémenté d'un nichoir pour accueillir les mésanges, les rouges-queues qui régulent les populations d'insectes...

La ville de Die souhaite favoriser et accompagner toutes les initiatives de nature à rendre la ville plus agréable pour nous, êtres humains, et pour les autres êtres vivants si importants pour nous...

Grâce au permis de végétaliser, vous pouvez planter sur des petits espaces publics près de chez vous, en pied d'arbre, d'immeuble ou de mur, dans des jardinières... Il est possible de bâtir un projet commun avec vos voisins pour plus de convivialité dans votre quartier.

La mairie vous délivrera une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public sur la base d'une charte de végétalisation définissant les grands principes de ce projet. Celle-ci préconise

UN PROJET INNOVANT POUR AMÉLIORER NOTRE CAPACITÉ D'ASSAINISSEMENT

Pour pallier à la non-conformité du système d'assainissement de notre commune, un premier ouvrage de stockage/restitution des eaux résiduaires urbaines, planté de roseaux, va être construit au niveau du déversoir du pont des Chaînes. D'un volume de 1800 m³, ce projet innovant a bénéficié des lumières de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), qui a réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place de ce filtre végétalisé. Car, si ce type de filtre est bien développé pour le traitement des eaux usées des collectivités de petite taille, c'est encore novateur en France pour le traitement des eaux de déversoirs d'orage. Si ce projet s'avère efficace, un second ouvrage de stockage/restitution sera construit, d'un volume de 1550 m³.

DES ARBRES À CHABESTAN

Conseillers et conseillères municipales se sont retroussé les manches du côté de Chabestan, pour poursuivre le travail engagé de manière partenariale par la municipalité précédente afin d'améliorer le parc. Les parents d'élèves et les enfants, en symbiose avec les élu-e-s et les techniciens municipaux, ont enrichi ce projet de plantation d'arbres majestueux et de végétaux, vecteurs de biodiversité. Cette action marque la volonté municipale d'une adaptation incontournable au changement climatique, car il prévoit plus d'ombrage, amoindrissant ainsi la température aux heures chaudes. Nul doute que cet espace, une fois aménagé, verra de nombreuses familles profiter de moments de détente en toute saison!



Demandez votre permis de végétaliser !

des techniques douces de culture sans recours aux produits phytosanitaires ou aux engrais chimiques. De plus, il est conseillé de choisir des espèces locales, mellifères, économes en eau, non toxiques.

Demandez votre permis de végétaliser, c'est facile et c'est gratuit ! Il suffit de remplir un court formulaire et de signer la charte. La mairie s'engage à vous répondre dans le mois suivant. Ces documents sont téléchargeables sur le site ou disponibles à l'accueil de la mairie.